

Le 2 février 2021

DÉCLARATION OFFICIELLE D'ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE CANADA (OAC)

Déclaration officielle sur les services d'orthophonie offerts en milieu scolaire pendant la pandémie de COVID-19

Pendant la pandémie de COVID-19, la prestation de services d'orthophonie de qualité élevée doit être une priorité en éducation afin que les enfants aux prises avec des troubles de la parole, du langage et de la communication aient un accès équitable au programme scolaire. Il faut avoir recours à des stratégies appropriées de réduction des risques dans les écoles pour protéger les orthophonistes et les aides en santé de la communication, ainsi que les élèves dont ils s'occupent.

L'impossibilité d'accéder à des services d'orthophonie dans les écoles pendant la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les enfants qui ont des troubles de la parole, du langage et de la communication (Agence de la santé publique du Canada [ASPC], 2020a). Plus de 10 % des enfants d'âge scolaire ont des troubles de la parole, du langage et de la communication (Beitchman et coll., 1986; Norbury et coll., 2016). Ils ont souvent besoin d'aide pour faire la transition vers l'alphabétisation, laquelle est essentielle à la réussite scolaire. Sans interventions orthophoniques en continu, ces enfants risquent d'éprouver des difficultés scolaires, sociales et émotionnelles qui perdureront (Beitchman et coll., 2001; Bryan et coll., 2007; Conti-Ramsden et coll., 2018; Forrest et coll., 2018; Hollo et coll., 2014; Johnson et coll., 2010; Lewis et coll., 2019; McLeod et coll., 2017).

[Les orthophonistes](#), ainsi que les [aides en santé de la communication](#) qui travaillent sous leur supervision, fournissent des services essentiels qui aident les élèves aux prises avec des problèmes liés à la parole, au langage et à la communication à accéder au programme scolaire. Les orthophonistes et les aides en santé de la communication utilisent une variété de [modèles efficaces de prestation de services](#), ce qui inclut des traitements individuels et en groupe, de même que des services offerts en classe en collaboration avec les enseignants et d'autres professionnels de l'éducation. Dans les cas où il n'est pas possible d'offrir les services à l'école, la [télépratique](#) constitue une solution valable pour faciliter l'accès aux services d'orthophonie.

Les [Directives relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles de la maternelle à la 12^e année](#) (ASPC, 2020a) aident les administrateurs et les autorités locales de santé publique à tenir compte des risques possibles et des stratégies d'atténuation associés à la reprise des cours dans les écoles pendant la pandémie de COVID-19. Les [mesures d'atténuation des risques](#) comprennent les pratiques de prévention prises par les gens pour se protéger et protéger les autres, de même que les mesures mises de l'avant

dans la communauté par les conseils scolaires ou les écoles afin de protéger les gens qui fréquentent les écoles et la communauté environnante.

En prévision de la prestation de services en milieu scolaire, il convient de tenir compte des risques qui sont associés uniquement aux services d'orthophonie pendant la pandémie de COVID-19. Les orthophonistes et les aides en santé de la communication travaillent habituellement dans plusieurs écoles. Ils travaillent à proximité de leurs élèves pendant de longues périodes. Bon nombre d'élèves aux prises avec des troubles de la parole, du langage et de la communication ont de la difficulté à appliquer les stratégies comme la distanciation physique et l'utilisation d'un masque non médical. De plus, certaines interventions orthophoniques sont associées à un risque élevé de contact direct avec des liquides organiques qui transmettent la COVID-19, par exemple la salive et les gouttelettes de salive (ASPC, 2020b). Beaucoup d'interventions orthophoniques sont difficilement réalisables, voire impossibles, avec un masque.

Pour réduire les risques d'exposition à la COVID-19 lorsque les services sont prodigués en personne à l'école, les orthophonistes et les aides en santé de la communication effectuent une [évaluation du risque au point de service](#) avant toute interaction avec un élève afin de déterminer s'il faut porter de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) ou prendre d'autres mesures. **Il importe aussi de noter que, puisqu'ils sont des professionnels de la santé réglementés dans la plupart des provinces du Canada, les orthophonistes doivent aussi suivre les directives en matière de prévention et de contrôle des infections émises par leur organisme de réglementation.**

Les orthophonistes et les aides en santé de la communication devraient travailler en collaboration avec les administrateurs d'écoles afin de déterminer quelles mesures d'atténuation des risques sont nécessaires pour assurer une reprise sécuritaire des services d'orthophonie en milieu scolaire pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures comprennent l'accès à des bureaux bien ventilés et assez grands pour permettre la distanciation physique; des barrières transparentes; suffisamment de masques non médicaux, de masques chirurgicaux et d'autres ÉPI; des produits de nettoyage; des technologies comme les amplificateurs de voix, les microphones à distance personnel et autres systèmes sans fil, ainsi que les appareils de suppléance à la communication. Il faut aussi que des couvre-visages transparents (masques transparents et visières) soient disponibles pour faciliter les interventions orthophoniques. De plus, les orthophonistes et les aides en santé de la communication doivent pouvoir accéder à la technologie et au soutien nécessaires à la télépratique lorsqu'il n'est pas possible d'offrir leurs services en milieu scolaire.

Le Canada ne peut se permettre, d'un point de vue social ou économique, que les enfants qui ont des troubles de la parole, du langage et de la communication soient démesurément touchés par la pandémie de COVID-19. Il est important que les orthophonistes et les aides en santé de la communication contribuent à déterminer les mesures d'atténuation des risques qui sont nécessaires pour assurer une reprise sécuritaire des services d'orthophonie en milieu scolaire.

Références

- Beitchman, J., H., Nair, R., Clegg, M., & Patel, P. G. (1986). Prevalence of speech and language disorders in 5-year-old kindergarten children in the Ottawa-Carleton region. *Journal of Speech and Hearing Disorders, 51*, 98-110.
- Beitchman, J. H., Wilson, B., Johnson, C. J., Atkinson, L., Young, A., Adlaf, E., ... & Douglas, L. (2001). Fourteen-year follow-up of speech/language-impaired and control children: Psychiatric outcome. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry, 40*(1), 75-82.
- Bryan, K., Freer, J., & Furlong, C. (2007). Language and communication difficulties in juvenile offenders. *International Journal of Language & Communication Disorders, 42*(5), 505-520.
- Conti-Ramsden, G., Durkin, K., Toseeb, U., Botting, N., & Pickles, A. (2018). Education and employment outcomes of young adults with a history of developmental language disorder. *International Journal of Language & Communication Disorders, 53*(2), 237-255.
- Forrest, C. L., Gibson, J. L., Halligan, S. L., & St Clair, M. C. (2018). A longitudinal analysis of early language difficulty and peer problems on later emotional difficulties in adolescence: Evidence from the Millennium Cohort Study. *Autism & Developmental Language Impairments, 3*, 1-15.
- Hollo, A., Wehby, J. H., & Oliver, R. M. (2014). Unidentified language deficits in children with emotional and behavioral disorders: A meta-analysis. *Exceptional Children, 80*(2), 169-186.
- Johnson, C. J., Beitchman, J. H., & Brownlie, E. B. (2010). Twenty-year follow-up of children with and without speech-language impairments: Family, educational, occupational, and quality of life outcomes. *American Journal of Speech-Language Pathology, 16*, 51-65.
- Lewis, B. A., Freebairn, L., Tag, J., Igo Jr, R. P., Ciesla, A., Iyengar, S. K., ... & Taylor, H. G. (2019). Differential long-term outcomes for individuals with histories of preschool speech sound disorders. *American Journal of Speech-Language Pathology, 28*(4), 1582-1596.
- McLeod, S., Crowe, K., Masso, S., Baker, E., McCormack, J., Wren, Y., ... & Howland, C. (2017). Profile of Australian preschool children with speech sound disorders at risk for literacy difficulties. *Australian Journal of Learning Difficulties, 22*(1), 15-33.
- Norbury, C.F., Gooch, D., Wray, C., Baird, G., Charman, T., Simonoff, E., ... & Pickles, A. (2016). The impact of nonverbal ability on prevalence and clinical presentation of language disorder: Evidence from a population study. *Journal of Child Psychology and Psychiatry, 57*(11), 1247-1257. doi:10.1111/jcpp.12573
- Public Health Agency of Canada (PHAC) (2020a). *COVID-19 Guidance for Schools Kindergarten to Grade 12*. <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/health-professionals/guidance-schools-childcare-programs.html>



Speech-Language & Audiology Canada
Orthophonie et Audiologie Canada
Communicating care | La communication à coeur

Public Health Agency of Canada (PHAC). (2020b). *COVID-19: Main Modes of Transmission*.
<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/health-professionals/main-modes-transmission.html>

Cette déclaration officielle d'OAC a été rédigée en se basant sur les meilleures données mises à sa disposition dans le contexte d'une urgence sanitaire qui évolue rapidement et, par conséquent, elle pourra être modifiée lorsque d'autres renseignements seront disponibles.

À propos d'OAC

Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) est une organisation axée sur les membres qui appuie et promeut les professions de plus de 6 500 membres et associés. Nous sommes la seule organisation nationale qui appuie et représente avec passion les orthophonistes, les audiologistes et les aides en santé de la communication, inclusivement. Grâce à cet appui, nous défendons les intérêts des personnes ayant des troubles de la communication. Visitez www.sac-oac.ca pour en savoir davantage.

Renseignements à l'intention des médias :

Jacinta Cillis Asquith
jacinta@sac-oac.ca
Tél. : 613-567-9968

Emily Banzet
Courriel : emily@sac-oac.ca
Tél. : 613-567-9968